

Communauté de Communes de la Thelloise SCoT de la Thelloise

Risques naturels, risques industriels, défense incendie et sécurité routière doivent être au cœur des préoccupations des auteurs des documents d'urbanisme à qui il appartient de fixer les conditions d'un développement de l'urbanisation assurant la protection des personnes et des biens.

Le risque majeur est la possibilité d'un événement naturel ou créé par l'action de l'homme, dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de notre société.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité. Son existence est liée à deux facteurs :

- ✓ d'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique ;
- ✓ d'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent

l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non) pouvant être affectés par ce phénomène.

Concrètement, l'élaboration du plan local d'urbanisme doit être l'occasion :

- ✓ d'améliorer la connaissance du risque en compléments des études réalisées par l'État ;
- ✓ de procéder à un état des lieux de la défense incendie sur la commune ;
- ✓ de procéder à un diagnostic sécurité routière ;
- ✓ d'informer la population ;
- ✓ de fixer, à travers le zonage et le règlement du plan local d'urbanisme, des règles de construction interdisant l'augmentation des enjeux dans les zones à risque ;
- ✓ de programmer la réalisation d'équipements ou d'aménagements ayant pour objet de diminuer la vulnérabilité des zones exposées.

L'ensemble des informations issues du site Géorisques du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire concernant le périmètre d'étude de la Communauté de Communes de la Thelloise (CCT) est consultable à l'adresse suivante : [lien vers Géorisques](#).

Les Risques Naturels

Différentes études ont été réalisées concernant les risques naturels dans le département de l'Oise, celles-ci sont accessibles sur le [site de la Préfecture de l'Oise](#).

Les cartographies concernant les risques naturels sont consultables dans l'atlas des risques naturels majeurs disponible sur Internet à l'adresse suivante : [lien vers la cartothèque du site de la Préfecture de l'Oise](#) et pour ce qui a trait au retrait-gonflement des argiles, ainsi qu'à la présence de cavités, à l'adresse suivante : [lien vers la cartothèque du site de la Préfecture de l'Oise - inventaire des cavités et mouvements de terrain associés](#).

Plans de Prévention des Risques Naturels

Le périmètre d'étude de la CCT est concerné par deux Plans de Prévention des Risques Naturels Inondation (PPRI) :

- le PPRI de Brenouille – Boran-sur-Oise, approuvé le 14 décembre 2000 par les communes de Boran-sur-Oise, Précý-sur-Oise et Villers-sous-Saint-Leu. La révision du document a été prescrite le 04 décembre 2014 ;
- le PPRI du Thérain aval, approuvé le 13 octobre 2005 par les communes d'Angy, Balagny-sur-Thérain, Berthecourt, Cires-lès-Mello, Heilles, Hondainville, Mello, Montreuil-sur-Thérain, Saint-Félix et Villers-Saint-Sépulcre.

Catastrophes naturelles

Les données ci-dessous sont extraites du site Géorisques :

Communes	Type de catastrophes naturelles	Arrêté du	Parution au JO
Abbecourt	Inondations et coulées de boue	28/09/1995	15/10/1995
	Inondations et coulées de boue	03/04/2001	22/04/2001
Angy	Inondations et coulées de boue	06/02/1995	08/02/1995
Balagny-sur-Thérain	Inondations et coulées de boue	11/01/1994	15/01/1994
	Inondations et coulées de boue	06/02/1995	08/02/1995
	Inondations et coulées de boue	27/04/2001	28/04/2001
Belle-Église	Inondations et coulées de boue	06/08/2001	11/08/2001
Berthecourt	Inondations et coulées de boue	03/04/2001	22/04/2001
Blaincourt-lès-Précy	Inondations et coulées de boue	02/10/1985	18/10/1985
Boran-sur-Oise	Inondations et coulées de boue	11/01/1994	15/01/1994
	Inondations et coulées de boue	15/11/1994	24/11/1994
	Inondations et coulées de boue	06/02/1995	08/02/1995
	Inondations et coulées de boue	17/06/1996	09/07/1996
	Inondations et coulées de boue	27/04/2001	28/04/2001
	Inondations par remontées de nappe phréatique	29/08/2001	26/09/2001
	Inondations et coulées de boue	27/07/2007	01/08/2007
Cauvigny	Inondations et coulées de boue	21/11/2013	23/11/2013
	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	11/02/1997	23/02/1997
	Inondations et coulées de boue	03/04/2001	22/04/2001
	Inondations et coulées de boue	06/08/2001	11/08/2001
Chambly	Inondations et coulées de boue	26/07/2016	12/08/2016
	Inondations et coulées de boue	06/08/2001	11/08/2001
	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	11/07/2012	17/07/2012
Chambly	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	11/07/2012	17/07/2012
	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	11/07/2012	17/07/2012
	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	11/07/2012	17/07/2012
Cires-lès-Mello	Inondations et coulées de boue	11/01/1994	15/01/1994
	Inondations et coulées de boue	06/02/1995	08/02/1995
	Inondations et coulées de boue	03/11/1997	16/11/1997
	Inondations et coulées de boue	27/04/2001	28/04/2001
	Inondations par remontées de nappe phréatique	29/08/2001	26/09/2001
	Inondations et coulées de boue	02/04/2003	18/04/2003
Crouy-en-Thelle	Inondations et coulées de boue	02/10/1985	18/10/1985
	Inondations et coulées de boue	24/08/1988	14/09/1988
	Inondations et coulées de boue	04/12/1990	15/12/1990
	Inondations et coulées de boue	26/12/1995	07/01/1996
Dieudonné	Inondations et coulées de boue	24/12/1992	16/01/1993
	Inondations et coulées de boue	24/12/1992	16/01/1993
	Inondations par remontées de nappe phréatique	29/08/2001	26/09/2001
Foulangues	Inondations et coulées de boue	30/11/2010	03/12/2010
Heilles	Inondations et coulées de boue	29/08/2001	26/09/2001
Laboissière-en-Thelle	Inondations et coulées de boue	24/08/1988	14/09/1988
	Inondations par remontées de nappe phréatique	29/08/2001	26/09/2001

Communes	Type de catastrophes naturelles	Arrêté du	Parution au JO
Lachapelle-Saint-Pierre	Inondations et coulées de boue	24/12/1992	16/01/1993
	Inondations et coulées de boue	24/12/1992	16/01/1993
	Inondations et coulées de boue	06/08/2001	11/08/2001
	Inondations par remontées de nappe phréatique	29/10/2002	10/11/2002
Mello	Inondations et coulées de boue	11/01/1994	15/01/1994
	Inondations et coulées de boue	06/02/1995	08/02/1995
	Inondations et coulées de boue	27/04/2001	28/04/2001
	Inondations et coulées de boue	02/04/2003	18/04/2003
Le Mesnil-en-Thelle	Inondations et coulées de boue	06/08/2001	11/08/2001
Morangles	Inondations et coulées de boue	05/01/1989	14/01/1989
Mortefontaine-en-Thelle	Inondations par remontées de nappe phréatique	29/08/2001	26/09/2001
	Inondations et coulées de boue	03/10/2003	19/10/2003
Neuilly-en-Thelle	Inondations et coulées de boue	24/12/1992	16/01/1993
	Inondations par remontées de nappe phréatique	29/08/2001	26/09/2001
	Inondations et coulées de boue	15/11/2001	01/12/2001
Noailles	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	25/01/1995	07/02/1993
	Inondations et coulées de boue	23/01/2002	09/02/2002
	Inondations et coulées de boue	09/07/2018	27/07/2018
	Inondations et coulées de boue	23/07/2018	15/08/2018
Ponchon	Inondations et coulées de boue	03/04/2001	22/04/2001
Précý-sur-Oise	Inondations et coulées de boue	02/10/1985	18/10/1985
	Inondations et coulées de boue	31/07/1992	18/08/1992
	Inondations et coulées de boue	11/01/1994	11/01/1994
	Inondations et coulées de boue	06/02/1995	08/02/1995
	Inondations et coulées de boue	27/04/2001	28/04/2001
	Inondations et coulées de boue	06/07/2001	18/07/2001
	Inondations par remontées de nappe phréatique	29/08/2001	26/09/2001
Saint-Félix	Inondations et coulées de boue	24/12/1992	16/01/1993
Sainte-Geneviève	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	05/12/2008	10/12/2008
	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	05/12/2008	10/12/2008
	Inondations et coulées de boue	09/07/2018	27/07/2018
Saint-Sulpice	Inondations et coulées de boue	12/04/1994	29/04/1994
	Inondations et coulées de boue	12/04/1994	29/04/1994
	Inondations et coulées de boue	03/04/2001	22/04/2001
Silly-Tillard	Inondations et coulées de boue	24/08/1988	14/09/1988
	Inondations par remontées de nappe phréatique	29/08/2001	26/09/2001
Thury-sous-Clermont	Inondations et coulées de boue	24/02/2003	09/03/2003
Uilly-Saint-Georges	Inondations par remontées de nappe phréatique	29/08/2001	26/09/2001
	Inondations et coulées de boue	01/02/2016	02/03/2016
Villers-Saint-Sépulcre	Inondations et coulées de boue	28/09/1993	10/10/1993
	Inondations et coulées de boue	09/07/2018	27/07/2018
Villers-sous-Saint-Leu	Inondations et coulées de boue	11/01/1994	15/01/1994
	Inondations et coulées de boue	15/11/1994	24/11/1994
	Inondations et coulées de boue	06/02/1995	08/02/1995

Exception faite de l'arrêté de catastrophe naturelle pour inondations, coulées de boue et mouvements de terrain du 29 décembre 1999 (*tempête de décembre 1999*), les communes du Coudray-sur-Thelle, Ercuis, Fresnoy-en-Thelle, Hodenc-l'Évêque, Hondainville, Montreuil-sur-Thérain, Mouchy-le-Châtel, Novillers-les-Cailloux et Puiseux-le-Hautberger ne sont concernées par aucun arrêté de catastrophe naturelle.

Inondation

Les informations relatives aux inondations sont consultables sur le site Internet du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (*MTE*) : [lien vers le site du MTE - prévention des risques](#) et sur le site de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (*DRIEE*) d'Île-de-France : [lien vers le site de la DRIEE d'Île-de-France](#).

Directive Inondations :

Face au bilan catastrophique des inondations en Europe au cours des dernières décennies, la Commission Européenne s'est mobilisée en adoptant en 2007 la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite « Directive Inondations ».

Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI) :

Sur notre territoire, l'État a repris les objectifs de cette directive dans la Loi portant Engagement National pour l'Environnement (*LENE*) du 12 juillet 2010 (*dite « loi Grenelle II »*) et a choisi d'encadrer la mise en œuvre de cette directive par une Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (*SNGRI*), fondée sur des valeurs de responsabilité, de solidarité et de proportionnalité. Elle a été arrêtée le 07 octobre 2014 par les Ministres de l'Écologie, de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Logement.

La stratégie nationale fixe trois grands objectifs :

- augmenter la sécurité des populations ;
- réduire le coût des dommages ;
- raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

Évaluation Préliminaire des Risques Inondation (EPRI) :

Première étape de la Directive Inondation, cette évaluation donne une photographie homogène de chaque bassin hydrographiques afin d'identifier les enjeux de différentes natures (*personnes, biens, activités, etc*) en zone potentiellement inondable. La première édition s'est achevée en décembre 2011 et sera révisée d'ici décembre 2018.

Elle renseigne sur les inondations du passé et sur le risque actuel :

- l'impact des inondations historiques au travers de quelques événements représentatifs ;
- l'exposition actuelle des enjeux aux événements majeurs : pour ce faire, les enjeux (*population, emplois, bâti, etc*) présents dans une enveloppe approchée des événements extrêmes sont comptabilisés et représentés sur des cartes.

L'intégralité des communes de la CCT fait partie du bassin Seine-Normandie dont l'EPRI a été arrêté le 20 décembre 2011 par le Préfet d'Île-de-France, coordinateur de bassin.

Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) :

Le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) est au cœur de la mise en œuvre de la Directive Inondation. Cet outil stratégique définit à l'échelle de chaque grand bassin (*district hydrographique*) les priorités en matière de gestion du risque d'inondation. Dans le cadre de la Directive Inondations et en déclinaison de la SNGRI, un PGRI a été élaboré sur chaque district sous l'autorité du préfet coordinateur de bassin en lien avec les parties prenantes.

Ce plan traite de l'ensemble des aspects de la gestion des inondations :

- la prévention des inondations au regard de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ;
- la surveillance, la prévision et l'information sur les phénomènes d'inondation ;
- l'information préventive, l'éducation, la résilience et la conscience du risque.

Il vise ainsi à intégrer la prise en compte et la gestion du risque d'inondation dans toutes les politiques du territoire.

Les 13 PGRI français ont été approuvés et publiés au journal officiel n° 0296 du 22 décembre 2015 entrés en vigueur au lendemain de leur publication seront mis à jour tous les 6 ans dans un cycle d'amélioration continue voulu par la « Directive Inondations ».

Le PGRI 2016-2021 du bassin Seine-Normandie a été approuvé le 07 décembre 2015 : [arrêté du 07 décembre 2015 portant approbation du PGRI Seine-Normandie](#).

Les quatre grands objectifs à atteindre sur le bassin pour réduire les conséquences des inondations sur la vie et la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culture et l'économie, sont :

- réduire la vulnérabilité des territoires ;
- agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages ;
- raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés ;
- mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque.

Territoires à Risque important d'Inondation (TRI) :

Un Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) est un territoire qui concentre de forts enjeux et qui est exposé à un aléa provoquant des inondations (*submersion marine, débordement fluvial, ruissellement, remontée de nappe*). Dans ce territoire, les enjeux potentiellement exposés aux inondations les plus importants sont essentiellement des enjeux humains et économiques : [lien vers le site de la DRIEE d'Île-de-France](#) et [lien vers le site du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire – TRI](#).

L'arrêté du 06 novembre 2012, établissant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale et l'arrêté du 27 novembre 2012, fixant la liste des Territoires à Risque Important d'Inondation du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands sont disponibles sur le [site de la Préfecture de l'Oise](#).

Les communes de Précy-sur-Oise et Villers-sous-Saint-Leu sont concernées par le TRI de Creil (arrêté préfectoral du 26 mars 2015).

Il existe une note de cadrage (*mai 2018*) concernant « la vulnérabilité des territoires aux inondations », établie à l'échelle du bassin Seine-Normandie : [lien vers le site de la DRIEE d'Île-de-France](#).

Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) :

Les Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) sont élaborées sur les TRI. Elles s'inscrivent dans le cadre fixé par la SNGRI présentés le 10 juillet 2014 et les PGRI élaborés à l'échelle des grands bassins hydrographiques : [lien vers le site du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire](#). L'arrêté fixant la liste des stratégies locales à élaborer pour les TRI du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands a été signé le 08 décembre 2014.

Les stratégies locales doivent comporter :

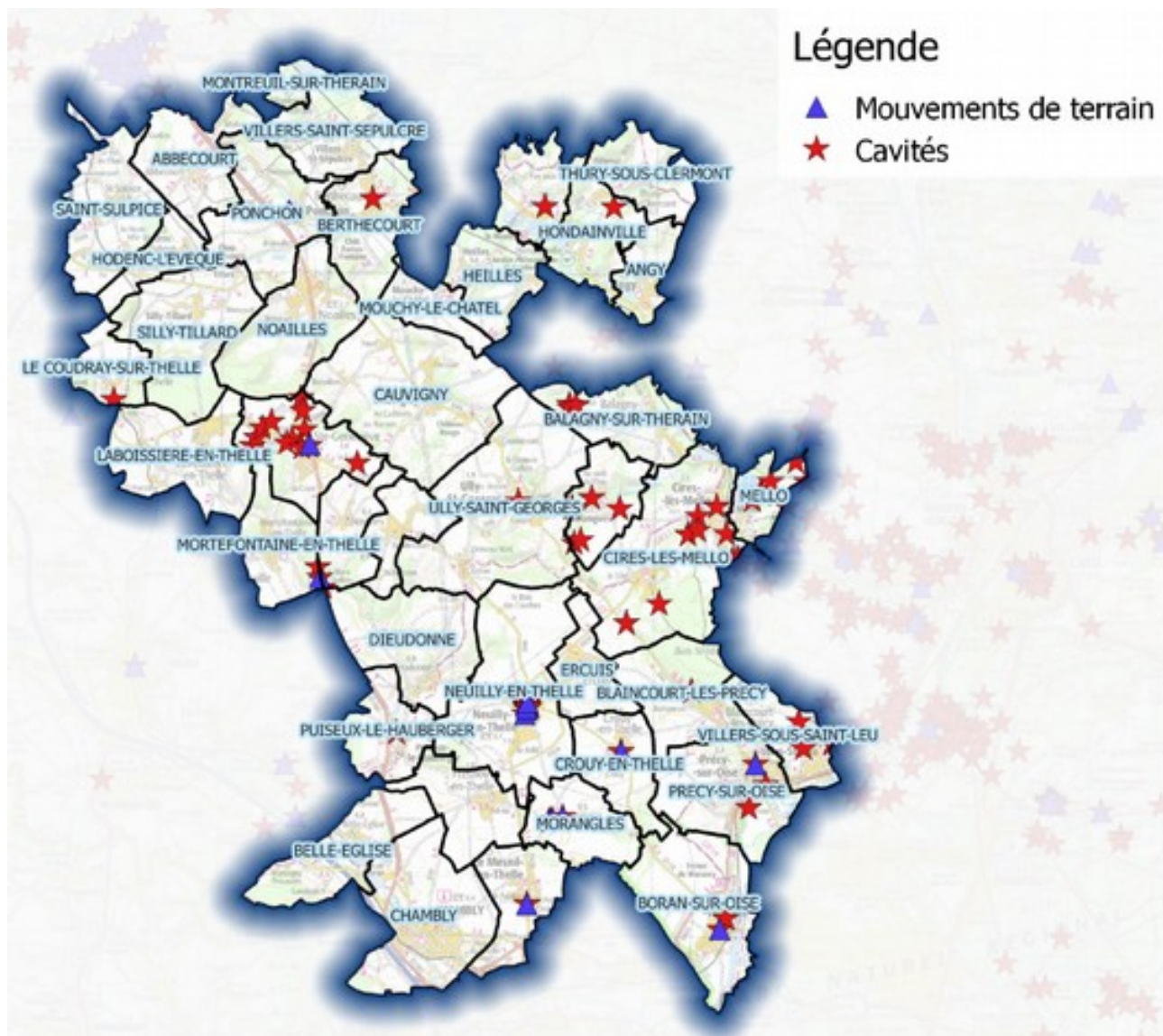
- la synthèse de l'EPRI dans son périmètre ;
- les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour le TRI inclus dans son périmètre ;
- les objectifs fixés par le PGRI pour les TRI inclus dans son périmètre.

Cavités souterraines et mouvement de terrain

Le Bureau de Recherche Géologiques et Miniers (*BRGM*) a réalisé en octobre 2011 un inventaire des [cavités souterraines](#) du département de l'Oise.

Communes	Nombre de cavités	Liens	Nombre de mouvements de terrain	Liens
Balagny-sur-Thérain	4	PIC0000531CS PICA00014890 PICA00014891 PICA00016808	1	11900240
Belle-Église	/	/	1	11900341
Berthecourt	1	PICA00014993	/	/
Blaincourt-lès-Précy	1	PICA00014999	/	/
Boran-sur-Oise	2	PICA00015034 PICA00016954	1	11900058
Chambly	/	/	1	11900342
Cires-lès-Mello	8	PIC0000450CS PIC0000451CS PIC0000452CS PIC0000453CS PICA00015212 PICA00015213 PICA00015217 PICA00017304	/	/
Crouy-en-Thelle	1	PICA00015351	1	11900060
Dieudonné	/	/	1	11900270
Foulangues	5	PIC0000565CS PICA00015482 PICA00015483 PICA00015485 PICA00017300	5	11900321 11900322 11900323 11900324 11900325
Hondainville	1	PICA00016579	/	/
Le Mesnil-en-Thelle	1	PICA00015698	1	11900061

Communes	Nombre de cavités	Liens	Nombre de mouvements de terrain	Liens
Mello	6	PIC0000533CS PIC0000534CS PICA0015822 PICA0015823 PICA0015824 PICA0015826	2	11900183 11900184
Morangles	3	PICA0015891 PICA0015892 PICA0015893	3	11900001 11900002 11900003
Mortefontaine-en-Thelle	3	PICA0015900 PICA0015902 PICA0017377	1	11900159
Neuilly-en-Thelle	11	PICA0015935 PICA0015936 PICA0015937 PICA0015938 PICA0015939 PICA0015940 PICA0015941 PICA0015942 PICA0015943 PICA0015944 PICA0015945	19	11900011 11900012 11900013 11900014 11900015 11900016 11900017 11900018 11900019 11900020 11900021 11900022 11900023 11900024 11900025 11900483 11900484 11900485 11900486
Ponchon	/	/	1	11900173
Précý-sur-Oise	3	PICA0016027 PICA0016028 PICA0016029	4	11900063 11900331 11900427 11900439
Puiseux-le-Hautberger	1	PICA0016034	/	/
Sainte-Geneviève	12	PICA0017383 PICA0017384 PICA0017385 PICA0017386 PICA0017387 PICA0017388 PICA0017389 PICA0017390 PICA0017391 PICA0017392 PICA0017393 PICA0017394	14	11900318 11900319 11900430 11900490 11900491 11900492 11900493 11900494 11900495 11900496 11900497 11900498 11900499 11900500
Ully-Saint-Georges	3	PICA0016455 PICA0016456 PICA0017396	2	11900235 11900435
Villers-Saint-Sépulcre	/	/	1	11900244
Villers-sous-Saint-Leu	2	PICA0016509 PICA0016510	/	/



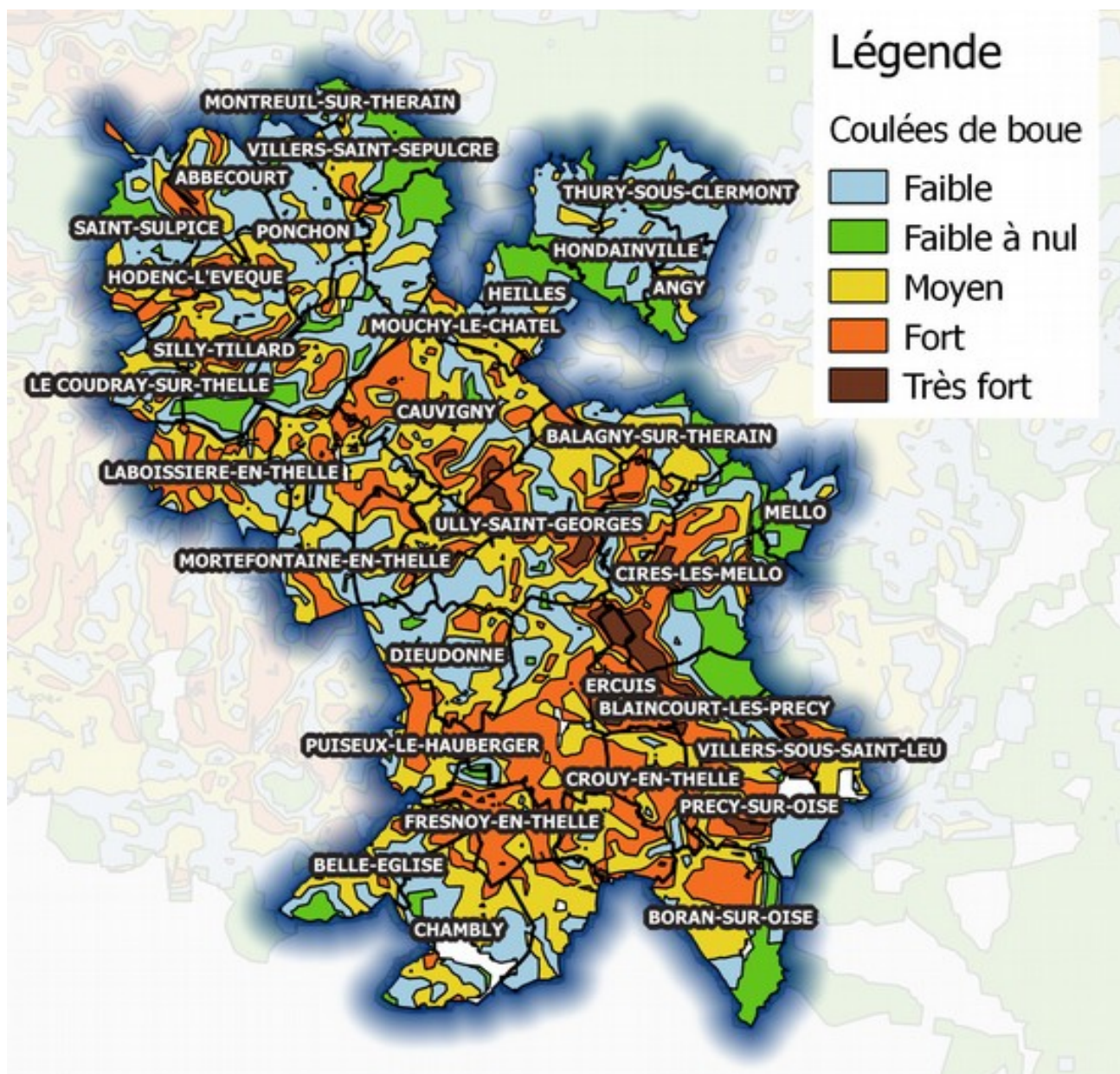
Les communes d'Abbecourt, Angy, Cauvigny, le Coudray-sur-Thelle, Erceuil, Fresnoy-en-Thelle, Heilles, Hodenc-l'Évêque, Laboissière-en-Thelle, Lachapelle-Saint-Pierre, Montreuil-sur-Thérain, Mouchy-le-Châtel, Noailles, Novillers-les-Cailloux, Saint-Félix et Thury-sous-Clermont ne sont concernées par aucune cavité souterraine ou mouvement de terrain.

Coulées de boue et remontées de nappe

Les coulées de boue :

La coulée de boue est un mouvement rapide d'une masse de matériaux remaniés, à forte teneur en eau et de consistance plus ou moins visqueuse. Elle prend fréquemment naissance dans la partie aval d'un glissement de terrain ou dans les terrains mis à nu par les activités humaines. Les matériaux susceptibles de perdre ainsi leur cohésion sont des argiles, des limons, des sols, des roches décomposées ou des éboulis fins (*source : Géorisques*).

Plus d'informations sont disponibles sur les sites : [lien vers Géorisques](#), [lien vers site du BRGM](#) et [lien vers la cartothèque du site de la Préfecture de l'Oise](#).



Les communes d'Abbecourt, Balagny-sur-Thérain, Blaincourt-lès-Précy, Boran-sur-Oise, Cauvigny, Chambly, Cires-lès-Mello, le Coudray-sur-Thelle, Crouy-en-Thelle, Erceuil, Foulanges, Fresnoy-en-Thelle, Hodenc-l'Évêque, Laboissière-en-Thelle, le Mesnil-en-Thelle, Morangles, Mouchy-le-Châtel, Neuilly-en-Thelle, Novillers-les-Cailloux, Précy-sur-Oise, Puisieux-le-Hautberger, Sainte-Genève, Saint-Sulpice, Silly-Tillard, Uilly-Saint-Georges et Villers-sous-Saint-Leu sont concernées par des aléas très forts à faibles de coulées de boue.

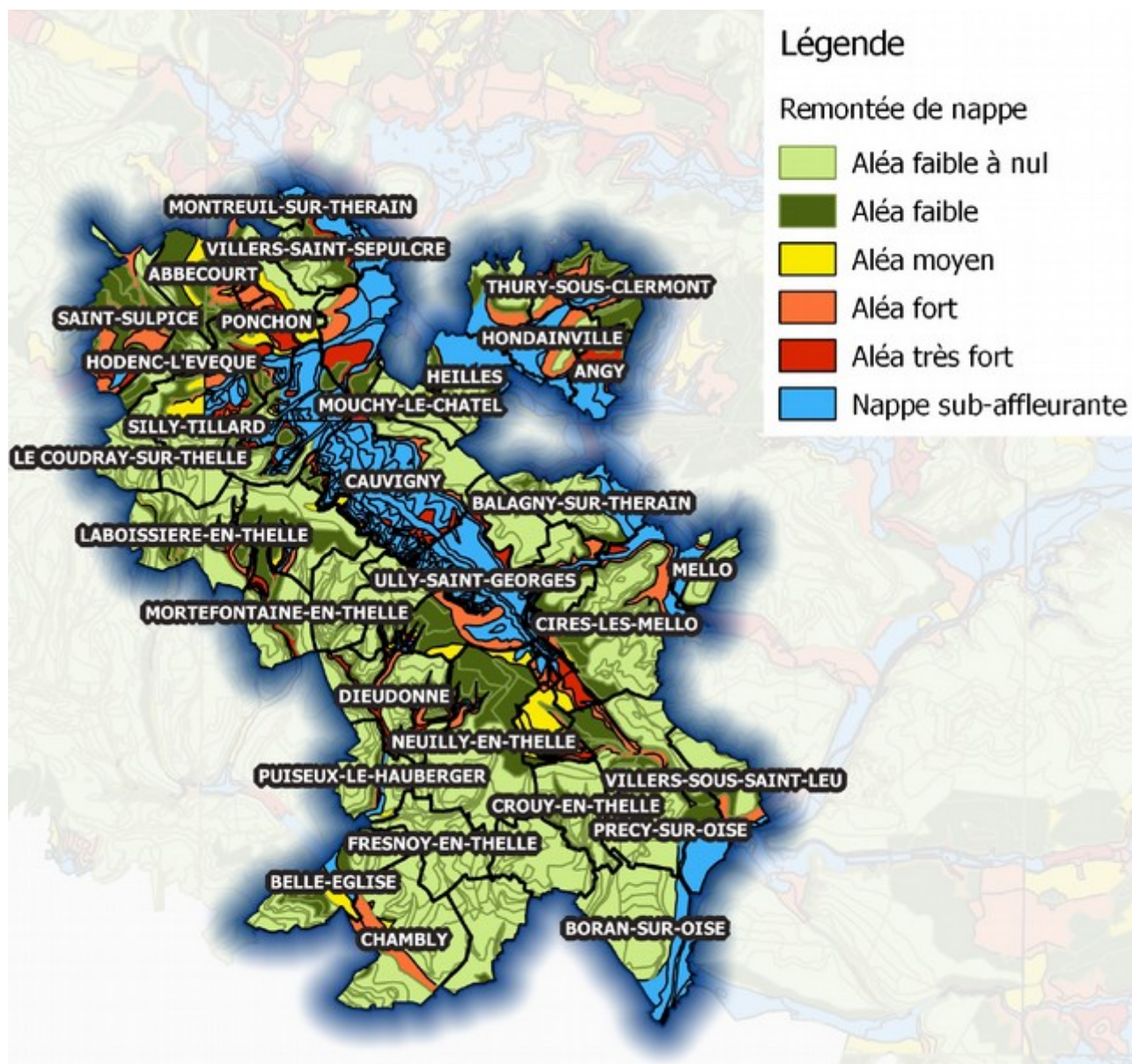
Les communes de Belle-Église, Berthecourt, Dieudonné, Heilles, Lachapelle-Saint-Pierre, Mortefontaine-en-Thelle, Noailles, Ponchon et Villers-Saint-Sépulcre sont concernées par des aléas forts à faibles.

Les communes d'Angy, Hondainville, Mello, Montreuil-sur-Thérain, Saint-Félix et Thury-sous-Clermont sont concernées par des aléas moyens à faibles.

Les remontées de nappe :

La coulée de boue est un mouvement rapide d'une masse de matériaux remaniés, à forte teneur en eau et de consistance plus ou moins visqueuse. Elle prend fréquemment naissance dans la partie aval d'un glissement de terrain ou dans les terrains mis à nu par les activités humaines. Les matériaux susceptibles de perdre ainsi leur cohésion sont des argiles, des limons, des sols, des roches décomposées ou des éboulis fins (*source : Géorisques*).

Plus d'informations sont disponibles sur les sites : [lien vers Géorisques](#) et [lien vers la cartothèque du site de la Préfecture de l'Oise](#).



Les communes d'Angy, Berthecourt, Cauvigny, Cires-lès-Mello, Dieudonné, Ercuis, Foulanges, Heilles, Hondainville, Laboissière-en-Thelle, Lachapelle-Saint-Pierre, Mortefontaine-en-Thelle, Neuilly-en-Thelle, Noailles, Ponchon, Sainte-Geneviève, Saint-Sulpice, Silly-Tillard, Thury-sous-Clermont, Ully-Saint-Georges et Villers-Saint-Sépulcre sont concernées par des aléas très forts à faibles de remontées de nappe.

Les communes d'Abbecourt, Belle-Église, Blaincourt-lès-Précy, Chambly, Hodenc-l'Évêque, Mello, Montreuil-sur-Thérain, Morangles, Mouchy-le-Châtel, Précy-sur-Oise, Puiseux-le-Hautberger, Saint-Félix et Villers-sous-Saint-Leu sont concernées par des aléas forts à faibles.

Les communes de Balagny-sur-Thérain et Novillers-les-Cailloux sont concernées par des aléas moyens à faibles.

Les communes de Boran-sur-Oise, le Courdray-sur-Thelle, Crouy-en-Thelle, Fresnoy-en-Thelle et le Mesnil-en-Thelle sont concernées par un aléa faible.

Enfin, les communes d'Angy, Balagny-sur-Thérain, Belle-Église, Berthecourt, Boran-sur-Oise, Cauvigny, Cires-lès-Mello, Dieudonné, Ercuis, Foulanges, Heilles, Hodenc-l'Évêque, Hondainville, Mello, Montreuil-sur-Thérain, Mortefontaine-en-Thelle, Neuilly-en-Thelle, Noailles, Ponchon, Précy-sur-Oise, Puiseux-le-Hautberger, Saint-Félix, Sainte-Geneviève, Saint-Sulpice, Silly-Tillard, Thury-sous-Clermont, Ully-Saint-Georges, Villers-Saint-Sépulcre et Villers-sous-Saint-Leu sont soumises à des effets de nappe sub-affleurante.

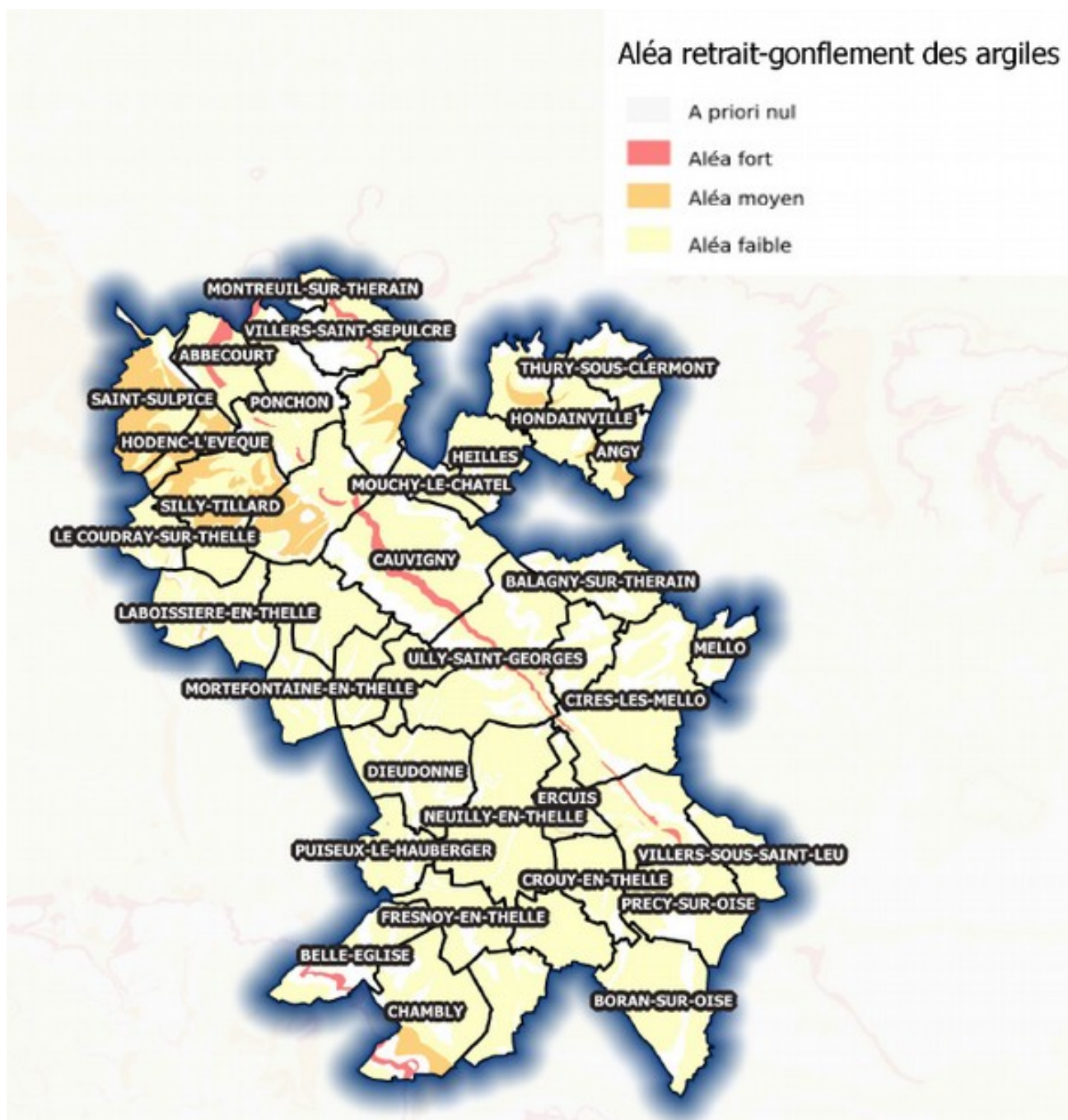
Retrait-gonflement des sols argileux

Le retrait par assèchement des sols argileux lors d'une sécheresse prononcée et/ou durable produit des déformations de la surface des sols (*tassements différentiels*). Il peut être suivi de phénomènes de gonflement au fur et à mesure du rétablissement des conditions hydrogéologiques initiales ou plus rarement de phénomènes de fluage avec ramollissement (*source : Géorisques*).

Plus d'informations sont disponibles sur le site du BRGM à l'adresse suivante : [lien vers Géorisques - retrait-gonflement des argiles](#) et [lien vers la cartothèque du site de la Préfecture de l'Oise](#), ainsi que dans le Cahier n°122 « le risque retrait-gonflement des sols argileux » et dans les Feuillet de l'Oise n°252-1 « l'aléa retrait-gonflement des argiles dans le département de l'Oise » (*documents ci-joint*).

Les communes d'Abbecourt, Belle-Église, Berthecourt, Blaincourt-lès-Précy, Cauvigny, Chambly, Cires-lès-Mello, Montreuil-sur-Thérain, Noailles, Ponchon, Précy-sur-Oise, Puiseux-le-Hautberger, Ully-Saint-Georges et Villers-Saint-Sépulcre sont concernées par des aléas forts à faibles de retrait-gonflement des argiles.

Les communes d'Angy, Balagny-sur-Thérain, Boran-sur-Oise, le Courdray-sur-Thelle, Crouy-en-Thelle, Dieudonné, Ercuis, Foulanges, Fresnoy-en-Thelle, Heilles, Hodenc-l'Évêque, Hondainville, Laboissière-en-Thelle, Lachapelle-Saint-Pierre, Mello, le Mesnil-en-Thelle, Morangles, Mortefontaine-en-Thelle, Mouchy-le-Châtel, Neuilly-en-Thelle, Novillers-les-Cailloux, Saint-Félix, Sainte-Geneviève, Saint-Sulpice, Silly-Tillard, Thury-sous-Clermont et Villers-sous-Saint-Leu sont concernées par des aléas moyens à faibles.



Les Risques technologiques

Les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Ces plans concernent les établissements « Seveso à haut risque », dits « Seveso seuil haut » ou « Seveso avec servitude » (Seveso AS). Lorsque les mesures prises par l'exploitant d'un établissement de ce type s'avèrent insuffisantes au regard de la vulnérabilité des populations environnantes, les textes prévoient de délimiter des zones dans lesquelles le règlement du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) peut interdire ou limiter la réalisation d'aménagements, d'extensions ou de constructions nouvelles (*source : Géorisques*).

Le périmètre d'étude de la CCT n'est concerné par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une « installation classée » (source : DREAL).

Les informations relatives aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont disponibles sur le [site du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire](#).

Commune	Nombre d'ICPE	Fiche ICPE
Abbecourt	1	Système Auto
Angy	1	Prysmian
Balagny-sur-Thérain	1	Dubourget
Berthecourt	1	Carrières Chouvet
Boran-sur-Oise	2	Chaux de Boran Carrière de Boran
Cauvigny	1	EARL des Vignes
Chambly	1	SCEA des Tuileries
Cires-lès-Mello	2	Colas Nord-Picardie Dubourget
Ercuis	1	Orfèverie d'Ercuis
Fresnoy-en-Thelle	1	Lamberval Énergie Verte
Laboissière-en-Thelle	1	SCEA Letailleur
Le Mesnil-en-Thelle	4	Agora Quilan Patrick SNC Mesnil-en-Thelle Logistique Victor Martinet
Neuilly-en-Thelle	1	Priplak SAS
Ponchon	2	Carrières Chouvet SDV
Précy-sur-Oise	2	Agora Imerys Minéraux France SAS
Sainte-Geneviève	3	Depol'Oise SGA Draka Fileca
Villers-sous-Saint-Leu	1	Imerys Minéraux France

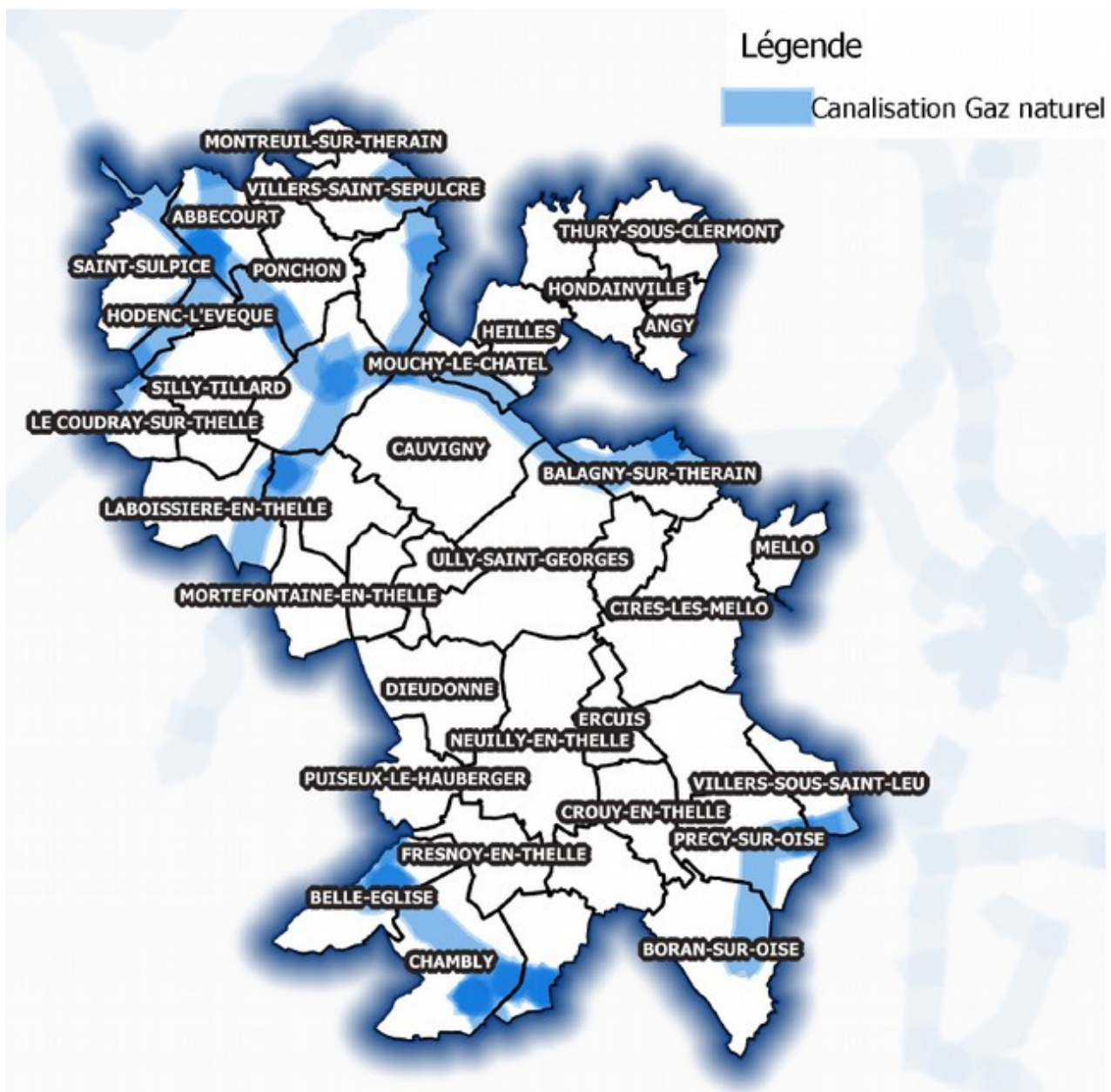
Les communes de Belle-Église, Blaincourt-lès-Précy, le Coudray-sur-Thelle, Crouy-en-Thelle, Dieudonné, Foulanges, Heilles, Hodenc-l'Évêque, Hondainville, Lachapelle-Saint-Pierre, Mello, Montreuil-sur-Thérain, Morangles, Mortefontaine-en-Thelle, Mouchy-le-Châtel, Noailles, Novillers-les-Cailloux, Puiseux-le-Hautberger, Saint-Félix, Saint-Sulpice, Silly-Tillard, Thury-sous-Clermont, Uilly-Saint-Georges et Villers-Saint-Sépulcre ne sont pas identifiées dans la base de données des installations classées du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.

Historique ICPE et carrières :

À l'exception des communes du Coudray-sur-Thelle, Dieudonné, Foulanges, Heilles et Hodenc-l'Évêque, l'ensemble des communes appartenant au périmètre d'étude de la CCT est ou était concerné par la présence d'ICPE répertoriées par le Service de l'Environnement, de l'Eau et des Forêts (SEEF) de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Oise (voir annexe 4 : inventaire des ICPE et carrières), soit un total de 288 sites.

Canalisation de matières dangereuses

Sur le périmètre d'étude de la CCT, les communes d'Abbecourt, Balagny-sur-Thérain, Belle-Église, Berthecourt, Boran-sur-Oise, Cauvigny, Chambly, le Coudray-sur-Thelle, Hodenc-l'Évêque, Laboissière-en-Thelle, le Mesnil-en-Thelle, Mouchy-le-Châtel, Noailles, Ponchon, Précly-sur-Oise, Sainte-Geneviève, Saint-Sulpice, Ullly-Saint-Georges, Villers-Saint-Sépulcre et Villers-sous-Saint-Leu sont concernées par le passage d'une ou plusieurs canalisations de transport de matières dangereuses (canalisations de transport et de distribution de gaz).



Installations industrielles rejetant des polluants

Sur le périmètre d'étude de la CCT, les communes d'Angy, Chambly, Ercuis, le Mesnil-en-Thelle et Sainte-Geneviève sont concernées par la présence d'installations industrielles rejetant des polluants, soit un total de 5 sites.

Commune	Nombre d'installations polluantes	Fiche installation
Angy	1	Prysmian
Chambly	1	EIV de Moulin Neuf
Ercuis	1	Orfèvrerie d'Ercuis
Le Mesnil-en-Thelle	1	Victor Martinet et Cie SA
Sainte-Geneviève	1	Draka Fileca

Sites et sols d'activités industrielles

Les communes de Boran-sur-Oise, Chambly, Laboissière-en-Thelle, Neuilly-en-Thelle, Précý-sur-Oise et Villers-Saint-Sépulcre sont concernées par la présence de sites pollués ou potentiellement pollués, identifiés par la base de données BASOL : [lien vers Basol](#), soit un total de 7 sites.

À l'exception des communes du Coudray-sur-Thelle, Heilles, Hodenc-l'Évêque, Montreuil-sur-Thérain, Morangles, Mouchy-le-Châtel et Novillers-les-Cailloux, l'ensemble des communes appartenant au périmètre d'étude de la CCT est concerné par la présence de sites industriels et d'activités de services, identifiés par la base de données BASIAS : [lien vers Basias](#), soit un total de 309 sites.

Commune	Nbr. de sites BASOL	Nbr. de sites BASIAS	Commune	Nbr. de sites BASOL	Nbr. de sites BASIAS
Abbecourt	/	7	Lachapelle-Saint-Pierre	/	1
Angy	/	7	Mello	/	3
Balagny-sur-Thérain	/	13	Le Mesnil-en-Thelle	/	17
Belle-Église	/	3	Mortefontaine-en-Thelle	/	1
Berthecourt	/	12	Neuilly-en-Thelle	1	18
Blaincourt-lès Précý	/	4	Noailles	/	22
Boran-sur-Oise	1	14	Ponchon	/	8
Cauvigny	/	10	Précý-sur-Oise	2	16
Chambly	1	65	Puiseux-le-Hautberger	/	3
Cires-lès-Mello	/	11	Saint-Félix	/	3
Crouy-en-Thelle	/	5	Sainte-Geneviève	/	16
Dieudonnée	/	2	Saint-Sulpice	/	1
Ercuis	/	11	Silly-Tillard	/	1
Foulangues	/	2	Thury-sous-Clermont	/	1
Fresnoy-en-Thelle	/	1	Uilly-Saint-Georges	/	5
Hondainville	/	3	Villers-Saint-Sépulcre	1	3
Laboissière-en-Thelle	1	10	Villers-sous-Saint-Leu	/	10

(Fiche mise à jour le 26 octobre 2018 - © DDT de l'Oise)